



Préavis au Conseil communal

Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018 - 2020

Finances

M. Maurice Mischler, Syndic

N°19/2017

Préavis adopté par la Municipalité le 25 septembre 2017



Table des matières

1.	Préambule	2
2.	Fonctionnement d'un crédit-cadre	3
3.	Etudes et projets.....	3
4.	Aspects financiers	4
5.	Conclusion	5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de **CHF 1'405'000.00** (un million quatre cent cinq mille francs) destiné à financer diverses études urbanistiques et de constructions pour les années 2018 à 2020.

1. Préambule

Comme évoqué lors des dernières séances avec la Commission des finances, dans un but d'amélioration et de transparence financières et comptables des crédits d'études devenant de plus en plus nombreux ces dernières années, la Municipalité a décidé de déposer une demande de crédit-cadre lui permettant de suivre et réaliser ces divers mandats sans péjorer inutilement les budgets de fonctionnement annuels.

En effet, un crédit-cadre permet d'apporter les avantages suivants :

- 1) Equilibrage des budgets de fonctionnement annuels ;
- 2) Meilleure latitude de gestion des comptes (pas figé inutilement sur un seul exercice comptable) ;
- 3) Plus grande marge de manœuvre au niveau de la technique de réalisation ;
- 4) Amélioration de la projection budgétaire à moyen terme des projets.

Le montant du crédit-cadre est déterminé pour une période de trois ans, pendant laquelle les parts d'études peuvent être intégrées dans des préavis de travaux ou constructions présentés au Conseil communal pour approbation. Ce dernier point devient toujours plus difficile à réaliser, car les études sont parfois menées bien en amont du dépôt des préavis, rendant ainsi cette procédure impossible en cas de chevauchement d'exercices comptables.

En effet, les comptes de fonctionnement de l'année précédente étant bouclés, les coûts y relatifs ne peuvent alors pas être reportés dans les préavis, faussant les charges globales et, de fait, péjorant sans raison les budgets de fonctionnement annuels (amortissement des frais d'études sur un seul exercice comptable).



Etant donné l'augmentation du nombre d'études préalables relatives à des investissements futurs, porter ces frais au budget de fonctionnement n'est plus un processus optimal à la bonne marche des comptes de fonctionnement d'une collectivité de la taille d'Epalinges. De plus, il ne permet plus de faire ressortir la charge réelle d'un investissement à amortir sur une durée déterminée.

2. Fonctionnement d'un crédit-cadre

Dans le cadre de la présentation d'une demande de crédit-cadre, la liste des études prévues est prioritaire, mais conserve néanmoins une valeur indicative ; elle permet de connaître l'ensemble des interventions planifiées au jour du dépôt du préavis, avec mention des coûts présumés de chacune d'elles.

En fonction des événements, l'ordre des priorités ou la nature des travaux prévus peuvent donner lieu à des modifications. Une intervention non planifiée dans la liste peut toutefois être réalisée si elle s'avérait indispensable, dans la limite du crédit-cadre accordé.

A la fin du délai octroyé pour l'utilisation de ce dernier, les études n'ayant pas pu être intégrées dans des préavis seront amorties conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), autorisant ainsi un lissage de la charge sur les exercices futurs.

L'élaboration du crédit-cadre a été effectuée conjointement entre la Municipalité, le Service technique, les responsables de l'urbanisme, de la voirie, des bâtiments communaux et la Bourse communale.

Les dépenses de ce préavis seront présentées à la Commission de gestion, qui en fera état dans son rapport annuel.

3. Etudes et projets

Comme mentionné précédemment, la liste qui suit n'est pas exhaustive, mais arrête l'ensemble des études ou projets prévus ou à entreprendre pour les trois prochaines années (dans l'ordre chronologique prévisible) :

	Nom	Montant
1.	Etudes projets routiers (réfection, reflachages, etc...) CHF 50'000.00/ an x 3	150'000.00
2.	Etude Pont de la Girarde Requalification et arrêt de bus	100'000.00
3.	Expertise amiante de l'ensemble des bâtiments communaux	150'000.00
4.	Etude aménagement du carrefour Montblesson – Croix-Blanche	50'000.00
5.	Etude nouvelle caserne des pompiers (locaux internes SDIS)	50'000.00
6.	Faisabilité de chauffage à distance (CàD) de quartiers (Croisettes, Croix-Blanche)	150'000.00
7.	Etude agrandissement/aménagement Maison de commune	50'000.00



8.	Etude Maison de quartier des Croisettes et locaux du CAJE (Centre d'animation des jeunes d'Epalinges)	100'000.00
9.	Audit installations électriques de divers bâtiments	50'000.00
10.	Diagnostic incendie de l'ensemble des bâtiments communaux	65'000.00
11.	Etude rénovation du chalet L'Espérance à Leysin	100'000.00
12.	Etude serre Espaces verts (synergie Lausanne ou COFOP)	50'000.00
13.	Etude toiture voirie, édicule cimetière, garage et vestiaires foot	50'000.00
14.	Appel d'offres groupé pour installations photovoltaïques privées	20'000.00
15.	Etude garderie des Croisettes, Unité accueil (UAPE) du Village	50'000.00
16.	Ecologement Honoraires ambassadeurs de l'énergie	10'000.00
17.	Modération du trafic Autres mesures à prendre pour réduire la vitesse ou améliorer le transit dans certains quartiers	50'000.00
18.	Développement plateforme participative	20'000.00
19.	Développement outil « Smart City » Carte géographique territoriale avec données en temps réel	50'000.00
20.	Etudes ponctuelles diverses (impact énergétique, mobilité, etc...)	60'000.00
21.	Etude rayonnement Wifi (bureaux, écoles)	30'000.00
Total		<u>1'405'000.00</u>

Note : certaines études pourraient être groupées.

4. Aspects financiers

Dans l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces études sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 26'203.25 (calculée à 1.865 %, sur un montant de CHF 1'405'000.00).

Hormis l'amortissement comptable et l'éventuel service de la dette, ce crédit-cadre n'entraînera pas de nouvelle charge de fonctionnement.



5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis No 19/2017 de la Municipalité du 25 septembre 2017,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter ce préavis tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 1'405'000.00** (un million quatre cent cinq mille francs) pour la création d'un crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018 à 2020 ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Maurice Mischler



Le Secrétaire a.i. :


René Parrat